LA COMPAGNIE DES COMPTES

Société par actions simplifiée au capital de 46 500 euros
Siège social : 47, Rue de l'université - 93160 NOISY LE GRAND

410 302 996 RCS BOBIGNY

EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2020

... ...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris acte que :

- les mandats de Commissaires aux Comptes :

  * titulaire de la Société Fiduciaire d'Organisation de Gestion et d'Expertise Comptable – FOGEX, et
  * suppléant de M. Philippe BONNIN

  arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale,

et que

- la Société remplit les conditions légales prévues par la loi PACTE n° 2019-486 du 22 mai 2019 et son décret d'application n° 2019-514 du 24 mai 2019, la dispensant de l'obligation de désigner des Commissaires aux comptes,

décide qu'il n'y a pas lieu de procéder au renouvellement ou à la désignation de Commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

La Présidente
Béatrice DEVEAUX